



UNITE DE GESTION DES PROJETS AGRICOLES FINANCES PAR LA BAD  
(UPA-BAD)

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGROPASTORAL, A LA DIGITALISATION ET A  
L'ACCES AUX MARCHES EN GUINEE (PADDAMAG)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANTS FIRMES)

AMI /N°014/PADDAMAG/2025

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DES ÉTUDES ET CONTROLE DES  
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE 4000 HA DE DOMAINES AGRICOLES ET INFRASTRUCTURES  
CONNEXES

N° DU PRET : 2100150043893

N° du Projet : P-GN-A00-026

Date de l'avis : 18 août 2025

Financement : Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité et obtenu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD/BAD) sous forme de prêt pour financer en partie le Projet d'Appui au Développement agropastoral, à la Digitalisation et à l'Accès aux Marchés en Guinée (PADDAMAG).

Le Ministère de l'Agriculture, agissant en qualité de l'Agence d'Exécution du Projet d'Appui au Développement agropastoral, à la Digitalisation et à l'Accès aux Marchés en Guinée (PADDAMAG), au compte du Gouvernement de la République de Guinée envisage d'utiliser une partie des sommes accordées au titre du prêt du projet pour financer le contrat de prestation **des Cabinets pour la réalisation des études et contrôle des travaux d'aménagements de 4000 HA de domaines agricoles pour la production du maïs et du soja avec 20 aires de séchage et la réhabilitation/construction de 100 km de pistes d'accès aux périmètres aménagés dans la zone d'intervention du projet.**

## 2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de la mission est d'effectuer des études de faisabilité techniques économiques, environnementales et sociales pour réaliser les travaux d'aménagement de : (i) 40000 ha de domaines agricoles pour la production du maïs (3000 ha) et de soja (1000 ha), (ii) 20 aires de séchages de 2500 m<sup>2</sup>; iv) cent (100 km) de pistes d'accès ou de désenclavement ; ainsi que le contrôle et la supervision des travaux.

Les objectifs spécifiques de cette mission visent sur la base des domaines pré-identifiés dans les six (6) Préfectures à réaliser les études suivantes :

- La réalisation de l'études socio-foncières et gestion des périmètres aménagés et les pistes de désenclavement
- La réalisation des études environnementales et mesures de sauvegarde comprenant des Notices d'impact environnemental-social simplifiés (NIES) et socio-économiques de chaque domaine, plans de réinstallation et de restauration (PAR, PRMS), Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)...
- La réalisation d'études techniques APS, APD d'aménagements des domaines de production
- L'estimation des coûts des travaux et l'élaboration de DAO ;
- Le Contrôle et la supervision des travaux.

## 2. ZONES D'ÉTUDE

L'étude sera réalisée dans les six (6) préfectures couvertes par le projet et sur les sites pré-identifiés figurant sur le tableau ci-dessous.

Tableau 1. Préfectures et sites potentiel du projet

N°	Préfecture	Commune	Nom du domaine
1	Dinguiraye	Banora	<b>Doundjana</b> , village Farafè District de Mantagania
2	Dinguiraye	Banora	<b>Tontolimafara Kansa</b> , village Kiniéro
3	Siguiri	Doko	<b>Wagnan</b> , village Kolenda
4	Siguiri	Kintinian	<b>Kamagan</b> , village Kamagan
5	Mandiana	Kiniéran	<b>Leybakrou</b> , District Kinéiran Centre
6	Kankan	Koumban	<b>Boussoulen</b> , village Talikourani
7	Kankan	Koumban	<b>Falenkromba</b> , village Talikourani
8	Beyla	Fouala	<b>Bouaredou</b>
9	Beyla	Sinko	<b>Fomoïla</b>
10	Beyla	Karala	<b>Bomba</b> , District de Kobala,
11	Lola	Lainé	<b>Konoma</b> , situé District de Wiyé,

Le choix de ces sites préliminaire et pourra évoluer lors de l'étude en fonction des réalités socio-économiques, de l'adhésion des communautés et la possibilité de sécuriser le foncier.

### 3. DURÉE DE LA PRESTATION

L'ensemble des prestations sera réalisé dans un délai maximum de dix (10) mois, y compris le processus de validation des documents par les parties prenantes et la BAD en deux phases:

- Phase 1 : Etudes technique pour une durée de quatre (4) mois.
- Phase 2 : Contrôle et supervision des travaux pour une durée de six (6) mois.

### 4. PROFIL ET EXPÉRIENCE DU CONSULTANT

La mission sera confiée à un Bureau ou groupement de Bureaux d'études spécialisés dans les études et réalisation des infrastructures rurales et ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans les domaines des études et contrôle des travaux aménagement des terres agricoles, en constructions rurales en Afrique et dans la sous-région. Il doit proposer une organisation et une démarche cohérente pour la réalisation correcte de la mission dans les délais impartis. Le cabinet ou groupement de cabinet doit être en mesure de mobiliser **trois (3) équipes autonomes** composées de binômes de Préfectures ou de sous-projets : Dinguiraye et Sigiri (E1), Kankan et Mandiana (E2) et Lola et Beyla (E3). Ces équipes seront placées sous la supervision d'un seul chef de mission, ingénieur en génie rural ou équivalent. Chaque équipe autonome doit être constituée du personnel clé suivant :

- i. Un expert en économie rurale ;
- ii. Trois (3) topographes ;
- iii. Un environnementaliste ;
- iv. Un sociologue, spécialiste du foncier ;
- v. Un expert agronome.

**NB : Le cabinet pourra mobiliser d'autres experts et du personnel d'appui qu'il juge pertinent pour la réalisation correcte de cette mission dans le délai imparti.**

### 5. CRITERES DE SÉLECTION POUR LA LISTE RESTREINTE

Les cabinets seront évalués en fonction des critères et sous critères suivants :

N°	Désignations	Notations
<b>1</b>	<b>Expériences générales</b>	<b>40 points</b>
1.1	Avoir plus de dix (10) ans d'expériences dans le domaine des études et/ou supervision des travaux d'aménagements des terres agricoles et des infrastructures rurales	20 points
1.2	Moins de dix (10) d'expériences dans le domaine des études et/ou supervision des travaux d'aménagements des terres agricoles et des infrastructures rurales	0 point
1.3	Bonus : Plus de dix (10) ans d'expériences dans le domaine des études et/ou supervision des travaux d'aménagements des terres agricoles et des infrastructures rurales : 20 points soit 4 points par année supplémentaire pour un maximum de 5 ans	20 points
<b>2</b>	<b>Expérience spécifique dans la tâche décrite dans les TDR durant les quinze (15) dernières années</b>	<b>60 points</b>
2.1	Avoir réalisé au moins cinq (5) missions des études travaux	30 points

	d'aménagements des terres agricoles et des infrastructures rurales en Afrique.	
22	Bonus : Expériences d'études et/ou supervisions des travaux d'aménagements des terres agricoles et des infrastructures rurales en Afrique : soit 2 points par mission pour un maximum de 5 missions	10 points
2.3	Avoir au moins une expérience avérée dans le domaine de l'élaboration des schémas directeur d'aménagement des terres, de plan d'aménagement et/ou de gestion domaines agricoles, études d'amélioration des sols, etc. en Afrique: 10 points maximum, soit 2 points par mission pour un maximum de 5 missions	10 points
2.4	Avoir au moins une expérience avérée dans le domaine du contrôle et de la supervision des travaux : 10 points maximum, soit 2 points par mission pour un maximum de 5 missions	10 points

Les cabinets (firme) seront sélectionnés sur la base de la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). Les Firmes de Consultants peuvent se mettre en association / groupement pour augmenter leurs chances de qualification. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une Firme de Consultants n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure sur la liste restreinte

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux cadres passation de marchés pour les opérations financées par le groupe de la Banque Edition octobre 2015, qui sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires notamment les Termes de référence de la mission à l'adresse mentionnée ci-dessous : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, sis au Quartier Almamya, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée, Tel : +224 628 01 04 54 / +224 627 15 39 30. E-mail : [coordonnateur.upabad@gmail.com](mailto:coordonnateur.upabad@gmail.com) et [boubcarsyakag@gmail.com](mailto:boubcarsyakag@gmail.com) du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures.

Les postulants devront faire parvenir leur candidature rédigée en français par voie électronique en version PDF aux adresses emails ci-après : [coordonnateur.upabad@gmail.com](mailto:coordonnateur.upabad@gmail.com); [alihuscofaceexpert@gmail.com](mailto:alihuscofaceexpert@gmail.com) et [boubcarsyakag@gmail.com](mailto:boubcarsyakag@gmail.com) en version papier à la Coordination du Projet.

Les expressions d'intérêt doivent porter expressément la mention « **RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DES ÉTUDES D'AMENAGEMENTS DES DOMAINES AGRICOLES ET INFRASTRUCTURES CONNEXES** », et soumises sous pli fermé : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, sis au Quartier Almamya, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée **au plus tard le 8 septembre 2025**.

#### LE COORDONNATEUR



**Dr. Aboubacar Ahmadou CAMARA**